

Mise en ligne : 8 octobre 2014.
Dernière modification : 12 janvier 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ DES PLANTATIONS DE LA TANOÉ cacaoyers à Noé, cercle d'Assinié (Côte-d'Ivoire)

Société anon., fondée le 18 avril 1923.

Société des Plantations de la Tanoé
(*La Journée industrielle*, 22 mai 1923)

Cette société anonyme nouvelle a pour objet la mise en valeur, notamment à la Côte d'Ivoire, de toutes plantations, l'industrie et le commerce de tout ce qui concerne les cacao, l'exploitation de l'établissement de planteur apporté par M. Alexandre Legourd et situé à Noé (Côte d'Ivoire).

Le siège est à Paris, 5, rue La-Rochefoucauld.

Le capital est fixé à 800.000 fr. divisé en actions de 160 fr., dont 3.500 attribuées à l'apporteur, ainsi que 8.000 parts de fondateur. Le capital pourra, dès à présent, être porté à 3 millions.

Les premiers administrateurs sont MM. Jean Weber ¹, à Paris, 5, rue de La-Rochefoucauld ; Alexandre Legourd, à Paris, rue Copernic, 16 ; et Daniel-Urbain-Gabriel Crivelli, à Paris, 248, boulevard Raspail.

Annuaire industriel, 1925 :
PLANTATIONS de la TANCÉ [*sic* : Tanoé] (Soc. des), 5, r. de La-Rochefoucauld, Paris, 9^e. Cap. 800.000 fr.
Plantations de cacaoyers à la Côte-d'Ivoire. (2-48636).

Annuaire Desfossés, 1925, p. 1289 :
Plantations de la Tanoé
Conseil : Weber, Legourd, Allibaud, Crivelli.

PLANTATIONS DE LA TANOÉ
(*La Revue coloniale*, octobre 1925)

L'assemblée ordinaire vient d'approuver les comptes de l'exercice 1924-1925, représentant un solde disponible de 14.131 fr. 48, auquel s'ajoute le report de l'exercice précédent de 12.745 fr. 66.

Annuaire Desfossés, 1927, p. 1081:

¹ Jean Weber (1873-1940) : directeur général (février 1913), administrateur-directeur général (déc. 1913), puis président (1923) de la Cie forestière Sangha-Oubangui. Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/CFSO.pdf

Plantations de la Tanoé
Conseil : Weber, Legourd, Allibaud, Crivelli.

Plantations de la Tanoé
(*Le Journal des débats*, 11 août 1927)

L'assemblée extraordinaire, qui s'est tenue hier, a autorisé le conseil à porter le capital de 800.000 francs à 3 millions de francs, et à l'élever ultérieurement jusqu'à concurrence de 10 millions de francs.

L'assemblée a décidé, en outre, d'augmenter le nombre des parts de 7.000, pour le porter à 15.000. Sur ces 7.000 parts créées, une partie sera laissée à la disposition du conseil et les autres seront remises aux actionnaires dans la proportion de une part pour dix actions. Enfin, l'assemblée a décidé de transférer le siège social à Noé. L'assemblée des porteurs de parts, qui devait se tenir ensuite, n'a pu délibérer valablement, faute de quorum.

PLANTATIONS DE LA TANOÉ
(*Le Journal des débats*, 7 décembre 1927)

Les comptes au 30 avril 1927 qui seront soumis à l'assemblée du 20 décembre font ressortir un bénéfice net de 56.571 fr. contre 79.655 fr. Le dividende sera maintenu à 6 %.

Société des Plantations de la Tanoé
(*La Journée industrielle*, 21 décembre 1927)

L'assemblée ordinaire tenue hier, sous la présidence de M. Weber, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice clos le 30 avril 1926 se soldant par un bénéfice net de 56.571 fr. 10. auquel vient s'ajouter le report antérieur de 49.033 fr. 74.

Après dotation de la réserve légale, le dividende a été fixé à 6 % brut et le solde de 54.202 fr. 04 reporté à nouveau.

Le Carnet du Capitaliste
PLANTATIONS DE LA TANOÉ
(*Le Journal des finances*, 17 février 1928)

Jusqu'au 29 février, émission de 22.000 actions nouvelles de 100 fr., émises à 125 fr., portant jouissance du 30 avril 1928, à raison de 3 actions nouvelles pour 2 anciennes et 1 action nouvelle pour 2 parts. Une part de fondateur nouvelle sera attribuée à tout souscripteur de 10 actions.

Le coupon n° 3 des actions et le coupon n° 1 des parts serviront de droit de souscription.

PLANTATIONS DE LA TANOÉ
(*Le Journal des débats*, 15 septembre 1928)

Une assemblée extraordinaire, tenue hier, a constaté l'existence des publications légales au siège social en Côte-d'Ivoire, relatives à l'augmentation du capital social de 800.000 fr. à 3 millions. En conséquence, l'augmentation dont il s'agit est devenue définitive.

UNION MINIÈRE ET FINANCIÈRE COLONIALE
(*Les Annales coloniales*, 19 novembre 1928)
www.entreprises-coloniales.fr/empire/UMFC.pdf

[...] L'administrateur délégué [Bernard Desouches] a constaté en Côte-d'Ivoire que les Plantations d'Impérié et de la Tanoé, où la société possède des intérêts prépondérants, sont en pleine exploitation et que la totalité des domaines de ces sociétés serait mise en valeur dans le premier semestre de 1929. Il a assuré leur extension ultérieure en demandant de nouvelles superficies qui ont été accordées par l'Administration de la Colonie. [...]

UNION MINIÈRE ET FINANCIÈRE COLONIALE
(*Le Journal des finances*, 30 novembre 1928)

[...] L'U. M. F. C. est intéressée dans les Plantations d'Impérié et les Plantations de la Tanoé, l'une et l'autre sur la Côte-d'Ivoire ; dans la Compagnie du Kouango français, Oubangui-Chari ; enfin, elle possède des palmeraies naturelles.

Annuaire Desfossés, 1929, p. 1165 :
Plantations de la Tanoé
Conseil : Weber, Legourd, Allibaud, Crivelli.

Plantations de la Tanoé
(*La Journée industrielle*, 23 avril 1929)

Réunis hier en assemblée ordinaire les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1927-1928, clos le 30 avril dernier se soldant par un bénéfice net de 62.612 fr. 04. Compte tenu du report antérieur de 54.202 fr. 04, le solde disponible ressort à 116.814 fr. 06.

Le dividende a été fixé à 6 % brut et un reliquat de 69.115 fr. 14 a été reporté à nouveau.

Les nominations en qualité d'administrateurs de MM. Nénard, Simon Martin ² et Bernard Desouches ont été ratifiées.

² Simon Martin : directeur général de l'Union minière et financière coloniale :
www.entreprises-coloniales.fr/empire/UMFC.pdf

PLANTATIONS DE LA TANOÉ
(*Le Journal des finances*, 13 juin 1930)

Création de 30.000 actions nouvelles de 100 francs, jouissance 1^{er} mai 1930, émises à 110 francs, payables : 35 fr. en souscrivant et le solde suivant appels du conseil d'administration.

Ces actions nouvelles sont offertes aux anciens actionnaires et aux porteurs de parts, à raison de trois actions nouvelles pour quatre actions anciennes ; une action nouvelle pour deux parts.

Souscription, sur remise du coupon n° 5 des actions ou du coupon n° 2 des parts, ouverte jusqu'au 25 juin 1930. Négociation du droit : du 6 au 23 juin.

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 4 juillet 1930)

Plantations de la Tanoé. — Bénéfice 199.742 francs contre 67.212 fr.

Sté des Plantations de la Tanoë
(*Les Annales coloniales*, 16 septembre 1930)

Les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1930, qui seront présentés à l'assemblée ordinaire du 2 octobre, se soldent par un bénéfice de 150.000 francs environ contre 196.742 francs en 1928-1929.

Il ne sera proposé aucune répartition.

PLANTATIONS DE LA TANOÉ
(*Le Journal des débats*, 4 octobre 1930)

L'assemblée ordinaire, tenue le 2 octobre, a approuvé les comptes de l'exercice 1929-1930, clos le 30 avril, faisant ressortir un bénéfice net de 147.367 francs, qui a été reporté à nouveau, après dotation de la réserve légale.

L'assemblée extraordinaire qui a suivi a régularisé l'augmentation du capital, porté à 4.500.000 francs.

Annuaire Desfossés, 1931, p. 1182 :

Plantations de la Tanoé

Conseil : Weber, Legourd, Crivelli, R. Nénard, S. Martin, B. Desouches.

Société des plantations de la Tanoé
(*La Journée industrielle*, 30 septembre 1931)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les compte» de l'exercice clos le 30 avril 1931 se soldant par une perte nette de 351.543 fr., après reprise du solde de la réserve spéciale de 181.510 fr. Ce déficit vient en déduction du report bénéficiaire antérieur de 386.519 fr., soit un solde à nouveau créditeur de 34.976 francs.

Les actionnaires ont pris acte de la démission de leurs fonctions d'administrateurs de MM. Jean Weber, Nénard, Bernard Desouches et Grivelli.

Ils ont ratifié la nomination de MM. Duvemet, élu président du conseil d'administration ; Legourd. administrateur délégué ; Guignabaudet, Simon Martin, Demaison, Doumic et Carré, administrateurs.

Plantations de la Tanoé
(*Le Soir*, 8 octobre 1931)

Réunis en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 avril dernier, faisant apparaître une perte de 351.543 francs. Après absorption de la réserve spéciale, ce solde débiteur a été reporté au compte de profits et pertes, qui reste créditeur de 34.976 fr.

À la suite de différentes démissions au sein du conseil, MM. Henri Duvernet, Philippe Guignabaudet, Simon Martin, André Demaison, Jacques-René Doumic et René Carré avaient été nommés à titre provisoire. L'assemblée a confirmé leurs mandats et a réélu aux mêmes fonctions M. Legourd.

Société des Plantations de la Tanoë
(*La Journée industrielle*, 16 septembre 1932)

L'assemblée ordinaire, tenue hier, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 avril dernier se soldant par une perte de 464.291 francs.

M. Henri Poncin a été élu administrateur en remplacement de M. André Demaison. démissionnaire.

PLANTATIONS DE LA TANOÉ
(*Le Journal des débats*, 20 septembre 1932)

L'assemblée ordinaire tenue le 15 septembre a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1932, faisant apparaître une perte de 499.267 fr., qui comporte une perte commerciale de 199.604 fr. et des amortissements de 299.662 fr., ce qui laisse en définitive une perte nette de 464.291 fr., après imputation du solde bénéficiaire de 34.976 fr. reporté antérieurement.

LÉGION D'HONNEUR
PROMOTION DE L'EXPOSITION COLONIALE DE VINCENNES
ATTRIBUTAIRES DE L'AOF
(*Les Annales coloniales*, 22 octobre 1932)

CHEVALIERS

Doumic (Jacques). — Administrateur de sociétés [secrétaire général de la Banque commerciale africaine (1^{er} décembre 1925), ingénieur-conseil et administrateur des Plantations de la Tanoé, etc.], 27 ans de services et de pratique professionnelle. 5

campagnes. 1 citation. Exposant à l'Exposition coloniale de 1931 (Section de l'Afrique occidentale française).

Annuaire Desfossés, 1933, p. 1229-1230 :

Plantations de la Tanoé

Conseil : Duvernet, pdt ; A. Legourd, adm. dél. ; S Martin, Ph. Guignabaudet, Doumic, Carré, H. Poncin.

COUP D'ACCORDÉON

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 23 février 1933)

Plantations de la Tanoé. — Vote de la réduction de capital de 4.500.000 fr. à 1.800.000 fr., par l'échange de 5 actions anciennes contre 2 actions nouvelles, sous réserve de sa réaugmentation à 3.600.000 fr. par l'émission de 18.000 actions dont 6.000 seront laissées à la disposition du conseil en vue d'être souscrites par la Société commerciale de l'Ouest-Africain, par transformation de partie de son compte courant. Confirmation de l'autorisation déjà donnée au conseil de porter le capital à 10 millions de francs. Ratification des décisions prises par l'assemblée du 2 octobre 1930 approuvant l'augmentation du capital de 3 millions à 4.300.000 fr.



Coll. Jacques Bobée

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Jacques_Bobee.pdf

SOCIÉTÉ DES
PLANTATIONS DE LA TANOÉ
Société anonyme
Capital social : 3.600.000 fr.
divisé en 36.000 actions de 100 fr. chacune

TIMBRE AU COMPTANT 0,50 F. POUR 100 F. A.O.F. DAUSSY

Statuts déposés chez M^e Legay, notaire à Paris, le 10 avril 1923, et modifiés
par décision des assemblées générales extraordinaires des 9 août 1927,
13 septembre 1928, 2 octobre 1930, 22 février 1933 et 29 avril 1933

Siège social à Noé, cercle d'Assinié (Côte-d'Ivoire)

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR

L'administrateur-gérant

de la Société civile des porteurs de parts de fondateur : A. Legourd

Un administrateur de la société anonyme : René Carré

Imprimerie Lafayette, 5, cité Trévisse, Paris

PLANTATIONS DE LA TANOÉ

(*Le Journal des débats*, 13 septembre 1933)

L'exercice clos le 30 avril 1933 se solde par une perte de 13.393 fr., amortie par
prélèvement sur le fonds d'amortissement constitué par la diminution du capital.

En 1931-32, le déficit avait été de 499.267 fr.

PLANTATIONS DE LA TANOÉ

(*Le Temps*, 13 septembre 1933)

(*Les Annales coloniales*, 16 septembre 1933)

Pour l'exercice clos le 30 avril 1933, cette compagnie accuse une nouvelle perte de
113.393 francs contre 199.001 francs pour 1931-32. Cette perte sera amortie par
prélèvement sur le fonds d'amortissement constitué au moyen de la diminution du
capital.

PLANTATIONS DE LA TANOÉ

(*Le Journal des débats*, 21 juillet 1934)

Le bilan au 30 avril ferait ressortir une amélioration des résultats (l'an dernier la perte
s'était élevée à 113.393.fr.)

PLANTATIONS DE TANOË
(*Le Journal des débats*, 5 septembre 1934)

Les comptes de l'exercice clos le 30 avril 1934 se soldent par un bénéfice net de 445.604 fr., qui sera reporté à nouveau par l'assemblée ordinaire convoquée pour le 4 octobre. Rappelons que le bilan au 30 avril 1933 ne présentait ni profit ni perte.

Au bilan, les immobilisations sont portées pour 4.200.000 fr. au lieu de 4.000.004 fr. en 1933. Le réalisable figure pour 416.066 fr. au lieu de 304.396 fr., tandis que le disponible atteint 15.340 fr. contre 27.704 fr.

Au passif, le capital est inchangé à 360.000 fr. et les provisions diverses sont revenues à 98.017 fr. contre 402.059 fr. Les exigibilités se totalisent à 481.699 fr. au lieu de 330.045 fr.

Société des Plantations de la Tanoë
(*La Journée industrielle*, 5 octobre 1934)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice clos au 30 avril 1934, faisant apparaître un bénéfice de 445.694 fr. 55. Après affectation de 22.284 fr. 70 à la réserve légale, le solde, soit 420.694 fr. 55, a été reporté à nouveau.

L'assemblée a réélu MM. Jacques-René Doumic et Philippe Guignabaudet, administrateurs sortants.

PLANTATIONS DE LA TANOË
(*Les Annales coloniales*, 27 septembre 1935)

Le bénéfice de l'exercice clos le 30 avril 1935 s'établit à 534.315 fr. L'exercice 1933-34 avait laissé un solde créditeur de 420.695 francs, qui avait été reporté à nouveau. Le conseil n'a pas encore pris de décision en ce qui concerne l'affectation du bénéfice.

Plantations de la Tanoë
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 22 novembre 1935)

Constitution : Société anonyme française, constituée le 18 avril 1923, pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans. Objet : la mise en valeur et l'exploitation en tous pays, principalement en Afrique et notamment à la Côte d'Ivoire, dans la région de la Tanoë, de tous cacaoyers et de toutes plantations de caféiers. Capital social : 3.600.000 francs, divisé en 36.000 actions de 100 francs. Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 6 % d'intérêt aux actions, 10 % au conseil d'administration, le solde après prélèvement pour amortissements ou réserves (deux tiers au maximum), 70 % aux actions, 30 % aux parts de fondateur.

Les comptes de l'exercice au 30 avril 1935, approuvés par l'assemblée du 17 octobre 1935, se soldent par un bénéfice de 534.315 francs contre 445.694 fr., ainsi que cela ressort des deux comptes de Profits et Pertes comparés ci-dessous (en 1.000 fr.) :

	1934	1935
CHARGES		
Frais généraux	289	222
intérêts et commissions	38	63
Amortissements divers	—	27
	<u>327</u>	<u>312</u>
PRODUITS		
Bénéfices divers	773	846
Rappel des charges	<u>327</u>	<u>312</u>
Bénéfice net	446	534

Voici l'essentiel du rapport du conseil :

« Nous vous avons convoqués en assemblée générale pour vous soumettre les comptes et les résultats de notre douzième exercice social clos le 30 avril 1935. Le bilan que nous soumettons à votre approbation présente un bénéfice de 534.315 francs 20 contre 420.694 fr. 55 l'exercice précédent.

Ces résultats ont été obtenus malgré une situation défavorable du marché du café. En effet, les cours ont diminué fortement sur le marché français et la prime à l'exportation, qui, d'une moyenne de 0 fr. 94 le kg en 1933, était descendue à 0 fr. 69 en 1934, est tombée à 0 fr. 36 de moyenne par kg pendant l'exercice dont nous vous rendons compte.

Cette baisse simultanée du cours du café et de la prime a occasionné une diminution de 0 fr. 80 par kg par rapport à l'exercice précédent. En plus de cette réduction sensible de la valeur de réalisation du café, nous avons eu à subir une année de sécheresse exceptionnelle qui a diminué le rendement des plantations et si, malgré ces éléments défavorables, nous pouvons vous présenter un résultat en amélioration sur l'exercice précédent, nous le devons au fait que chaque année entrent en production des surfaces nouvelles.

Notre production a été de 276 tonnes, contre 183 tonnes l'année précédente.

Ainsi que nous vous le faisons prévoir lors de notre dernière assemblée, nous avons continué à Ebobo l'extension de notre plantation. Cent soixante-dix hectares nouveaux ont été mis en valeur dans le courant de l'exercice. Nous avons continué la mise au point de la vente directe de nos cafés par la brûlerie que nous avons installée à Levallois-Perret. Comme dans toute affaire nouvelle, les débuts ont été difficiles en raison de l'énorme concurrence existant sur cette marchandise. Nous continuons nos efforts et avons bon espoir d'arriver prochainement à des résultats encourageants. »

Voici comparés les deux derniers bilans au 30 avril 1935 (en 1.000 fr.) :

	1934	1935
ACTIF		
Immobilisations	4.200	4.787
Marchandises d'exportation	51	36
Café stock	199	700
Débiteurs divers	28	70
Prime» à encaisser	102	58

Dépôts et loyer d'avance	—	9
Comptes d'ordre	30	21
Caisse	15	4
	<u>4.625</u>	<u>5.690</u>
PASSIF	3.600	3.600
Parts de fondateur	mémoire	mémoire
Provisions diverses	98	—
Réserve légale	—	25
Créditeurs divers	476	1.106
Coupons d'ordre	5	
Coupons à régler	1	—
Report exerc. précédents	—	420
Bénéfice net	446	534
	<u>4.625</u>	<u>5.690</u>

Au passif de ce bilan, figurent 1 million 106.000 francs de créditeurs divers, dans lesquels la dette envers la Société de l'Ouest Africain entre pour une forte partie. Ce passif est compensé, dans une certaine mesure, par un stock de 700.000 fr., mais il est évident que pour répartir un dividende, la Société ait été obligée d'emprunter de l'argent. Il y a, d'autre part, à l'actif une augmentation sensible des immobilisations qui passent de 4.200.000 francs à 4.787.000 fr. Cela est imputable aux acquisitions de terrains nouveaux qui ont été effectuées en cours d'exercice. Un bref examen du bilan fait apparaître une situation financière assez peu satisfaisante : les immobilisations, ainsi qu'il est dit plus haut, se montent à 4.787.000 francs, alors que le passif fait état de 25.000 francs de réserves diverses. Pour ce qui est de la trésorerie, elle est serrée, si l'on tient compte que les exigibilités qui se montent à 1 million 106.000 francs ne trouvent en contrepartie à l'actif que 4.000 francs de disponible auxquels, il est vrai, s'ajoutent quelque 890.000 fr., réalisables à long terme.

Il faut toutefois se garder de toute appréciation définitive et trop sévère. Cette affaire, dont l'évolution se fait en pleine période de crise, n'a pas encore suffisamment de débouchés pour ses produits. Elle vend actuellement du café torréfié, mais ce n'est qu'un début, son activité en cette matière se limite à Paris et une partie de la banlieue, où, chacun le sait, la population est en majeure partie composée de gens dont le pouvoir d'achat est singulièrement réduit depuis quelques années. Il faut également tenir compte de la concurrence qui se fait de plus en plus âpre.

Les bénéfices réalisés sont en progression sensible et constante depuis déjà cinq exercices. Pour ce qui est du dividende, nous donnons ci-dessus les raisons qui poussent le conseil à n'en point répartir. Une augmentation de la vente entraînant une augmentation de la production serait très profitable à la Société, qui réaliserait alors des bénéfices plus substantiels. Mais, cette amélioration ne peut découler que d'un rétablissement de l'ordre économique.

(*Les Annales coloniales*, 6, 20 mars 1936...)
 PLANTATIONS de la TANOÉ
 CAFÉS VERTS et TORRÉFIÉS

Siège social : à NOÉ (Côte-d'Ivoire) 1
Bureau : 7, rue de Téhéran, Paris-8^e - Tél. : Carnot 61-93
Brûlerie : 8, rue Chevallier, Levallois-Perret, Tél. Pér. 12-12
FRANÇAIS,
BUVEZ du CAFÉ FRANÇAIS

PLANTATIONS de la TANOÉ
CAFÉS VERTS et TORRÉFIÉS



Siège Social: à NOÉ (Côte d'Ivoire)
Bureaux: 7, rue de Téhéran, Paris-8^e - Tél. : Carnot 61-93
Brûlerie: 8, rue Chevallier, Levallois-Perret, Tél. Pér. 12-12

FRANÇAIS
BUVEZ du CAFÉ FRANÇAIS

PLANTATIONS DE LA TANOÉ
(*Le Journal des débats*, 11 août 1936)

Pour l'exercice au 30 avril 1936, la production de café, du fait de la sécheresse, a été sensiblement inférieure aux prévisions. Elle s'est chiffrée à 259 tonnes contre 276 tonnes pour l'exercice précédent. Par suite des frais supplémentaires engagés en vue d'une récolte supérieure, les résultats de cet exercice seront en régression sur les précédents qui s'étaient traduits par un bénéfice de 534.315 francs, mais ils se solderaient, néanmoins, par un léger bénéfice.

Plantations de la Tanoé
(*La Journée industrielle*, 29 septembre 1936)

Les comptes de l'exercice 1935-1936, clos le 30 avril dernier, font apparaître un bénéfice net de 103.735 fr. contre 534.315 fr. pour l'exercice précédent. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible total ressort à 1 million 23.745 fr. Le conseil en proposera le report à nouveau.

PLANTATIONS DE LA TANOÉ
(*Les Annales coloniales*, 2 octobre 1936)

Le bénéfice net de l'exercice écoulé ressort à 103.735 fr. au lieu de 534.315 fr. précédemment. Compte tenu du report antérieur de 955.009 fr., le bénéfice disponible s'élève à 1.023.745 fr. et sera reporté à nouveau.

Annuaire Desfossés, 1937, p. 1382 :

Plantations de la Tanoé

Conseil : A. Legourd, pdt ; R. Carré, adm-dél. ; J.-R. Doumic ; Ph. Guignabaudet.

Commissaires : MM. A. Germain ; G. Lambert, suppléant.

PLANTATIONS DE LA TANOÉ
(*Le Journal des finances*, 6 août 1937)

Dans son rapport à l'assemblée du 15 octobre dernier, le conseil des Plantations de la Tanoé exprimait l'espoir que la société n'allait pas tarder à enregistrer des résultats positifs.

Les résultats de l'exercice clos le 30 avril répondent à ces prévisions. Ils se traduisent par un bénéfice brut de 2.032.287 fr. contre 444.084 fr. en 1935-36 et un bénéfice net de 1.116.568 fr. contre 103.735 fr., bien que les amortissements aient reçu, cette année, 461.056 francs contre 49.291 francs précédemment. Y compris le report antérieur, le solde créditeur total ressortant au bilan est de 2.130.313 fr.

Bien qu'aucune décision officielle n'ait été encore prise à cet égard, il serait dans l'intention de la société de distribuer un dividende de 6 %, égal à l'intérêt statutaire, répartition qui n'absorberait qu'une faible portion des bénéfices, puisque le capital n'est que de 3.600.000 francs, en 36.000 actions de 100 francs.

Au bilan, toutes les immobilisations sont entièrement amorties, à l'exception des plantations, qui figurent pour 5 millions ; l'actif réalisable ou disponible atteint 1.988.937 fr., dont 1.373.739 fr. de café en stock et à encaisser et 462.706 fr. de débiteurs divers, en face de 1.188.630 fr. d'exigibilités, celles-ci en sensible réduction sur celles de l'exercice précédent, qui s'élevaient à 1.839.825 francs.

PLANTATIONS DE LA TANOÉ
(*Le Journal des finances*, 17 septembre 1937)

[...] D'après les indications données par le rapport présenté à l'assemblée du 2 courant, cette importante amélioration est due à l'accroissement très sensible du tonnage récolté, qui a atteint 590 tonnes contre 258 précédemment. Or il semble que l'on devrait pouvoir s'attendre pour l'exercice en cours à des résultats du même ordre, le conseil prévoyant pour la prochaine campagne — sauf circonstances atmosphériques imprévisibles — une « récolte moyenne satisfaisante », et la Société étant normalement appelée à bénéficier de la hausse du prix du café. Le rapport, il est vrai, n'insiste pas sur ce dernier point ; toutefois il souligne l'amélioration de l'exploitation de la brûlerie, qui donne maintenant des résultats positifs, et constitue une « branche dont on peut bien augurer pour l'avenir ». Quant à l'avenir plus lointain, il devrait profiter de l'extension des surfaces plantées qui vont s'accroître de 80 hectares en 1937-38, en attendant qu'une amélioration des possibilités de recrutement de la main-d'œuvre — recrutement difficile actuellement — permette de nouveaux agrandissements.

Au cours d'un bref échange de vues qui s'est institué à l'issue de la réunion, un actionnaire a demandé s'il était exact que la société ait envisagé le rachat de ses parts.

Le président a répondu qu'effectivement, la question avait été mise à l'étude mais que, jusqu'ici, aucune décision n'avait été prise.

Il a été précisé qu'en cas de rachat en espèces, le prix minimum de rachat était de 100 francs.

Annuaire industriel, 1938 :

PLANTATIONS de la TANOÉ (Soc. des). Siège administratif : 106, r. de Richelieu, Paris, 2^e [= UMFC]. Siège social à Noé, Cercle d'Assinie (Côte-d'Ivoire). Soc. an. cap. 3.000.000 fr.

Plantations de cacaoyers [caféiers, en fait]. (2-48636).

PLANTATIONS DE LA TANOÉ
(*Les Annales coloniales*, 3 octobre 1938)

Le rapport soumis à l'assemblée du 27 septembre indique que la diminution du bénéfice, qui se monte à 501.471 fr. contre 1.116.568 fr. en 1937, est la conséquence d'une récolte plus faible : 380 tonnes contre 590 en 1936-37.

La société a continué la mise en valeur des surfaces plantées et achevé la préparation des parcelles encore en forêt dans la plantation d'Ebobo.

MM. Germain et Lambert ont été réélus administrateurs. Le dividende a été fixé à 6 fr. par action et sera mis en paiement à partir du 1^{er} octobre (coupon 8).

PLANTATIONS DE LA TANOÉ
(*Le Journal des débats*, 7 août 1939)

Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 24 août en vue de la transformation des 15.000 parts de fondateur en actions de capital complètement libérées par voie d'une augmentation de capital de 900.000 francs et par prélèvement sur le fonds de réserve.



Coll. Jacques Bobée
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Jacques_Bobee.pdf

SOCIÉTÉ DES
PLANTATIONS DE LA TANOÉ
Société anonyme

Capital social 4.500.000 de fr. divisé en 45.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés chez M^e Legay, notaire à Paris, le 10 avril 1923 et modifiés
par décision des assemblées générales extraordinaires des 9 août 1927,
13 septembre 1928, 2 octobre 1930, 22 février 1933, 29 avril 1933 et 5 octobre 1939

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de la Côte-d'Ivoire*.
du 15 décembre 1939

Siège social à Noé, cercle d'Assinié (Côte-d'Ivoire)
ACTION DE 100 FRANCS AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Un administrateur : A. Legourd

Un administrateur ou un délégué du conseil d'administration : ?
Imprimerie Lafayette SK, 24, rue Chauchat, Paris

Annuaire Desfossés, 1940, p. 1844 :

Plantations de la Tanoé

Conseil : A. Legourd, pdt ; R. Carré, adm-dél. ; J.-R. Doumic ; Ph. Guignabaudet.

Commissaires : MM. A. Germain ; G. Lambert, suppléant.

PLANTATIONS DE LA TANOÉ
(BALO, 19 février 1940)

Société anonyme constituée en 1923 sous le régime de la législation française.

Siège social : Noe (Côte d'Ivoire) (Afrique occidentale française).

Bureaux à Paris, 7, rue de Téhéran.

.....
Apports : M. Alexandre-Marie-Michel Legourd a fait apport à la société, sous les garanties ordinaires et de droit, d'un établissement industriel et commercial de planteurs sis à Noe (Côte d'Ivoire) et comprenant notamment: le fonds de commerce, la clientèle, la dénomination « Plantation de la Tanoé », le matériel et le mobilier; la toute propriété de la concession définitive d'une plantation de 125 hectares, ainsi que le droit résultant de la mise en valeur de cette concession: divers immeubles; le matériel fixe existant dans ces immeubles et sur la plantation et un stock de cacao de 10 tonnes environ.

En rémunération de ces apports, il a été attribué à M. Legourd 3.500 actions de 100 fr. entièrement libérées et 8.000 parts de fondateur de la présente société.

Capital social: fixé à l'origine à 800.000 fr. en 8.000 actions de 100 fr., dont 3.500 d'apports et 4.500 de numéraire; porté successivement à 3 millions de francs, puis à 4.500.000 francs par la création de 37.000 actions de numéraire ; réduit ensuite à 1.800.000 fr. en 18.000 actions de 100 fr., puis porté d'abord à 3.600.000 fr. par la création de 18.000 actions de numéraire et enfin à 4.500.000 fr. par la création des 9.000 actions de 100 fr. dont il est ci-après fait mention, le capital se trouve actuellement représenté par 45.000 actions de 100 fr. chacune entièrement libérées.

Parts : il existait 15.000 parts, dont 8.000 créées à l'origine et 7.000 en 1927. Ces titres ont, suivant décision des assemblées générales tenues le 5 octobre 1939, été, comme indiqué ci-après, transformés en actions de la société.

Obligations : néant.

.....
Augmentation du capital : par décision de rassemblée générale extraordinaire des actionnaires du 5 octobre 1939, approuvée par l'assemblée générale des porteurs de parts du même jour, le capital social est porté de 3.600.000 fr. à 4.500.000 fr. par prélèvement d'une somme de 900.000 fr. sur le fonds « Réserve spéciale » et création consécutive de 9.000 actions nouvelles de 100 fr. entièrement libérées à remettre en échange des 15.000 parts existantes, qui seront annulées à raison de 3 actions nouvelles en échange de 5 parts. Cette opération aura lieu à partir du 19 février 1940 aux bureaux de la société, 7, rue de Téhéran, à Paris.

Objet de l'insertion: l'émission de ces 9.000 actions nouvelles, ainsi que leur cotation à la Bourse de Paris.

Bilan au 30 avril 1939.

Total 9.156.806 80

Certifié conforme

Paris, le 13 février 1940.

Société des plantations de la Tanoë :

L'administrateur délégué,
RENÉ CARRÉ,
41, boulevard Suchet, Paris.

PLANTATIONS DE LA TANOÉ
(*Le Figaro*, 27 octobre 1941)

Tandis qu'il n'avait rien été distribué au titre de l'exercice 1939-40, il est réparti 6 fr. pour l'année au 30 juin 1941, qui a laissé un bénéfice de 1.019.044 fr., contre 440.750. Cette amélioration des résultats est due à l'augmentation des récoltes, dont le chiffre en tonnages est passé de 374 à 406 tonnes d'un exercice à l'autre.

PLANTATIONS DE LA TANOÉ
(*Le Journal*, 19 octobre 1942)

Le bénéfice net de l'exercice au 30 juin 1942 s'élève à 345.663 francs contre 1.019.044 francs pour l'exercice précédent. Y compris le report antérieur, le total disponible ressort à 656.667 francs contre. 1 million 755.903 francs. Le conseil proposera à l'assemblée du 20 octobre la répartition d'un dividende de 6 francs par action, égal au précédent.

Assemblées générales
PLANTATIONS DE LA TANOÉ
(*Le Journal*, 26 octobre 1942)

L'assemblée ordinaire du 20 octobre a approuvé les comptes de l'exercice 1941-42 se soldant par un bénéfice de 345.663 fr. Le dividende, fixé à 6 fr. par action, égal au précédent, sera payable à partir du 31 octobre à raison de 4 fr. 80 net au porteur et de 5 fr. 40 au nominatif.

Annuaire Desfossés, 1945, p. 1876 :
Plantations de la Tanoé
Conseil : A. Legourd, pdt ; R. Carré, adm-dél. ; J.-R. Doumic ; Ph. Guignabaudet, B. Desouches.
Commissaires : MM. A. Germain ; F. Quiquet, suppléant.

« D'ICI PEU,
TOUTES LES PLANTATIONS de la COTE D'IVOIRE SERONT ABANDONNÉES »,
disent les planteurs de café et de cacao
(*Combat*, 24 juillet 1946)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-occidentale/Vivet_Cote-d'Ivoire-1946.pdf

De notre envoyé spécial Jean-Pierre VIVET

ABIDJAN, juillet. — C'était en quelque sorte une plantation modèle, celle qu'on ne manquait jamais de faire visiter aux officiels et aux reporters. Elle s'étend sur plusieurs milliers d'hectares ; elle possède sa propre usine de décortiquage, la plus importante de toute l'A.O.F.

.....

Annuaire Desfossés, 1948, p. 2188 :

Plantations de la Tanoé

Conseil : A. Legourd, pdt ; R. Carré, adm-dél. ; J.-R. Doumic ; Ph. Guignabaudet, B. Desouches.

Commissaires : MM. A. Germain ; F. Quiquet, suppléant.

AEC 1951-437 — Société des plantations de la Tanoé (TANOÉ)

NOE, cercle d'Assinie (Côte-d'Ivoire).

Bureau : 7, rue de Téhéran, PARIS (8^e).

Brûlerie : 8, rue Louis-Rouquier, Levallois-Perret (Seine).

Capital. — Société anon., fondée le 18 avril 1923, 16.875.000 fr. C. F. A. en act. de 100 fr.

Dividendes nets en fr. C. F. A. — 1947/48 : 6 fr. ; 1948/49 : 9 fr. ; 1949/50 : 12 fr.

Objet. — Mise en valeur, à la Côte-d'Ivoire, de toutes plantations, et principalement de caféiers. Vente de cafés verts et torréfiés.

Exp — Café.

Conseil. — M. Alexandre Legourd, présid. ; René Carré [SCOA], admin.-dél. ; Armand Briandet [Papeteries d'Auvergne], J.-R. Doumic, Philippe Guignabaudet [CCSO (SCOA)], Bernard Desouches [UMFC][Testut*]. — Direct. : M. Henri Molinié.

Annuaire Desfossés, 1953, p. 1808 :

Plantations de la Tanoé

Conseil : A. Legourd, pdt ; R. Carré, adm-dél. ; A. Briandet, J.-R. Doumic ; B. Desouches, H. Molinié.

Commissaires : MM. A. Germain ; F. Quiquet, suppléant.

Plantations de la Tanoé

(*L'Information financière, économique et politique*, 3 novembre 1955)

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice, clos le 30 juin 1955. Ces comptes se soldent par bénéfice de 5.312.497 fr. C.F.A. Le dividende a été fixé, comme prévu, à 300 francs net C.F.A. par action. Il est payable à partir du 14 novembre.

La mise en valeur des nouvelles plantations, qui ne doivent entrer en production que progressivement et à partir de l'année prochaine, a été poursuivie à un rythme toutefois moins rapide que les années précédentes. Ceci résulte, d'une part de difficultés de main-d'œuvre et, d'autre part de la nécessité de laisser des terres en repos pendant une durée plus longue qu'envisagée, afin d'obtenir ensuite un meilleur rendement.

À l'heure actuelle, les superficies plantées représentent 600 hectares, dont 350 de plantations nouvelles et 250 d'anciennes réaménagées et dont les arbres ont été recédés.

Au cours de la discussion, le président a indiqué que la Société escomptait arriver, lorsque les plantations seront toutes en pleine production, à un tonnage de 400 tonnes par an.

Société des plantations de la Tanoé
[Desfossés 1956/1798]

S.A., 1923.

Siège : Abidjan.

Plantations de cafés et palmiers à la Côte-d'Ivoire.

Brûlerie à l'Île-Saint-Denis

Carré (René), 1261 (Buhler-Fontaine), 1733 (pdt SCOA), 1734 (pdt-adm. dir. Comm. Sangha-Oubangui), 1798 (pdt-adm. dir. Plantations de la Tanoé).

Briandet (Armand)[, 1734 (pdt-adm. dir. Comm. Sangha-Oubangui), 1798 (Plantations de la Tanoé), 2168 (Pap. d'Auvergne).

Desouches (« R. » [coquille probable]), 1798 (Plantations de la Tanoé).

Doumic (Jacques-René)(fils de René, directeur de *la Revue des Deux-Mondes*), 251 (Crédit foncier mexicain), 1734 (Cie comm. Sangha-Oubangui), 1798 (Plantations de la Tanoé).

Molinié (Henri)(anc. dir.), 1798 (Plantations de la Tanoé).

CAPITAL SOCIAL : 27.000.000 fr. en 13.500 actions de 2.000 fr. C.F.A. À l'origine, 800.000 fr., porté à 3 millions en février 1928, en juin 1930 à 4.500.000 fr. par l'émission à 110 fr. de 15.000 actions de 100 fr. (3 nouvelles pour 4 anciennes, coupon n° 5 ou 1 action nouvelle pour 2 puis, coupon n° 2). Ramené en février 1933 à 1.800.000 fr., par l'échange de 5 actions anciennes contre 2 nouvelles porté aussitôt à 3.600.000 fr., par la création de 18.000 actions nouvelles, dont 12.000 offertes aux actionnaires et porteurs de parts. Porté à 4.500.000 fr. en 1939 par incorporation de réserve et émission d'actions nouvelles destinées au rachat des parts (trois actions nouvelles contre cinq parts). Porté en 1950 à 16.875.000 fr. C.F.A. par du nominal à 375 fr. C.F.A. Titres regroupés à partir du 5 novembre 1951. Porté en 1951 à fr. C.F.A. 27.000.000 par élévation du nominal à fr. C.F.A. 2.000 (Ass. gén. extr. du 22 novembre 1951).

1 F. C.F.A. = 0,50 FRF.

en milliers de F. CFA	Bénéfice nets	Dividende total
1945-46	928	337
1946-47	655	308
1947-48	523	295
1948-49	1.208	576
1949-50	15.485	954
1950-51	12.371	2.411
1951-52	12.620	5.454
1952-53	12.559	5.880
1953-54	12.537	6.717
1954-55 (30-9)	5.312	5.190

Plantations de la Tanoé
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 novembre 1956)

La récolte de l'exercice 1955-1956 été de 154 tonnes contre 111 tonnes en 1954-1955, et, du fait de l'entrée progressive en rapport de nouvelles plantations, on peut espérer, pour 1956-1957 un tonnage minimum 200 tonnes.

Les bénéfices de l'exercice ont teint 5.601.101 fr. CFA légèrement parieurs aux précédents et. expose le rapport du conseil présenté à l'assemblée du 7 novembre, malgré la baisse des cours du café, grâce à l'augmentation du tonnage récolté.

Le dividende a été, comme prévu, fixe à 300 fr. CFA net par action. 11 sera mis en paiement à partir du 12 novembre.

Le programme pour 1956-1957, expose encore le rapport, comporte une nouvelle mise en valeur de 100 hectares. La superficie totale mise en valeur sera alors de 700 hectares, dont 450 de plantations nouvelles datant de 1951 à 1957 et 250 hectares d'anciennes dont tous les arbres ont recepés.
